

Fonctionnaires et enseignants

On repart pour un tour

Les rapports de service – autrement dit les contrats de travail - des fonctionnaires et enseignants de l'Etat du Valais vont être renouvelés pour quatre ans (2005-2009).

Deux arrêtés cantonaux fixent le cadre de cette reconduction tacite. Ils incluent des réserves générales: réductions, suppressions ou transformations de postes ou de fonction en cours de période, et pour les fonctionnaires changement de la loi sur le personnel. Le renouvellement lui-même est par ailleurs soumis au maintien des postes de travail et aux prestations et comportements satisfaisants des employés. Fonctionnaires et enseignants concernés par une rupture de contrat sont avisés six mois avant la fin de la période administrative (30 juin 2005 pour les fonctionnaires, six mois avant le début de l'année scolaire 2005-2006 pour les enseignants).

Comme il n'est jamais mauvais de connaître le cadre légal de son travail, voici deux liens qui vous diront tout des arrêtés cantonaux publiés dans le bulletin officiel du 3 décembre.